



LIMOUSIN

# LA CLOTURE D'EXERCICE SANS GESFORM

PLAN DE FORMATION  
ETUDES PROMOTIONNELLES  
DPC, DPCM (PAP et NPAP)

# LA CLOTURE D'EXERCICE : PREAMBULE

## POURQUOI RESPECTER LES ECHEANCES ?

- **Après le traitement de la clôture de l'exercice, contrôlée et décidée par les commissaires aux comptes (région par région et poste budgétaire par poste budgétaire), aucune modification d'ordre financier se rapportant à l'exercice antérieur n'est possible.**
- Les résultats de l'exercice sont alors figés.

# LA CLOTURE D'EXERCICE : PREAMBULE

EXERCICE COMPTABLE : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018

---

- ➡ TOUTE FORMATION COMMENCANT SUR UN EXERCICE DOIT ETRE SAISIE SUR CET EXERCICE ET LES DEPENSES Y AFFERANT DOIVENT ETRE REPARTIES PRORATA TEMPORIS.
- ➡ UNE FACTURE CONCERNANT DEUX EXERCICES (par exemple une formation universitaire) NE PEUT PAS ETRE AFFECTEE A UN SEUL EXERCICE DE DEPENSES.
- ➡ UNE FACTURE CONCERNANT UNE FORMATION QUI S'EST DEROULEE SUR UN EXERCICE ANTERIEUR NE PEUT ETRE PAYEE QUE SI ELLE A DONNE LIEU A UNE DEPENSE ENGAGEE NON MANDATEE. (on ne peut pas inscrire au bilan comptable d'une année les dépenses se rapportant à une autre année)

# CLOTURE D'EXERCICE : SYNTHÈSE DES ÉCHÉANCES

DATE D'ÉCHÉANCE	DISPOSITIF	OPERATION
DECEMBRE 2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de formation</li> <li>- Etudes promotionnelles</li> </ul>	PRE-CLOTURE : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise de contact entre l'établissement et l'ANFH pour faire le point sur les dossiers en cours.</li> </ul>
7 au 11 JANVIER 2019 *	AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de formation</li> <li>- Etudes promotionnelles</li> </ul>	CLOTURE FINANCIERE, <b>dernière échéance</b> de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour des engagements 2018</li> <li>- Annulation des groupes non réalisés en 2018</li> <li>- Envoi des demandes de remboursements 2018</li> </ul>
23 JANVIER 2019	AU NIVEAU DE L'ANFH : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de formation</li> <li>- Etudes promotionnelles</li> </ul>	<b>Dernière échéance</b> de RECEPTION <ul style="list-style-type: none"> <li>- des justificatifs des montants à inscrire en DENM (convention de formation et attestations de présence ou feuille d'émargement)</li> <li>- des dernières demandes de remboursements 2018.</li> </ul>

\* Sachant qu'il est impossible à votre conseillère en gestion de fonds de traiter tous les établissements le même jour, il convient de planifier avec elle cette échéance plus précisément.

# LA CLOTURE D'EXERCICE

## LES OPERATIONS DE CLOTURE :

---

- **VERIFICATION ET MISE A JOUR DES DOSSIERS** pages 6 - 7
- **SUIVI DE L'UTILISATION DES ENVELOPPES** pages 8 - 9
- **LA PLURIANNUALITE** page 10
- **DEMANDES DE REMBOURSEMENTS** page 11
- **DENM** pages 12 à 14
- **VALIDATION PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES** pages 15 à 17

# LA CLOTURE D'EXERCICE

## 01

### VERIFICATION ET MISE A JOUR DES DOSSIERS DE FORMATION :

#### A EFFECTUER AVANT LE 11 JANVIER \*

- TOUS LES DOSSIERS ET GROUPES SE DEROULANT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018 (y compris ceux qui se poursuivent en 2018 même si la facture n'arrivera qu'à la fin de la formation) SONT-ILS SAISIS ? (attention aux doublons)
- ANNULLATION DES GROUPES QUI NE SE SONT PAS DEROULES DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE.
- SOLDE DES ENGAGEMENTS SUR CHAQUE NATURE DE DEPENSES (enseignement, déplacement, traitement) SUR LAQUELLE IL NE RESTE RIEN A PAYER (pour chaque groupe)
- CONTRÔLE ET MISE A JOUR DES ENGAGEMENTS, AU CENTIME PRES, SUR CHAQUE NATURE DE DEPENSES.
- TOUS LES DOSSIERS GRATUITS SONT-ILS ENGAGES ? (incidence pour les statistiques et les historiques agents)

\* Sachant qu'il est impossible à votre conseillère en gestion de fonds de traiter tous les établissements le même jour, il convient de planifier avec elle cette échéance plus précisément.

# LA CLOTURE D'EXERCICE

## 01

### VERIFICATION ET MISE A JOUR DES DOSSIERS DE FORMATION :

**A EFFECTUER AVANT LE 11 JANVIER \***

#### - PROCEDURE POUR LA MISE A JOUR DES ENGAGEMENTS :

Il convient de vérifier pour chaque ligne de dépenses (E, H, D, T) que :

montant des charges réglées (colonne montant réalisé)

+ montant des factures adressées à l'ANFH mais non encore réglées (DE)

+ montant du reste à payer (factures non reçues ou non encore transmises à l'ANFH)

= montant de l'engagement

- Si le montant de l'engagement est correct, laisser la ligne « En cours » et ne pas modifier l'engagement. Les lignes seront soldées lorsque les paiements prévus auront été effectués.
- Si le montant de l'engagement est inférieur au montant total des dépenses prévues, réajuster l'engagement et laisser la situation « En cours » si d'autres paiements doivent intervenir, ou « Soldé » si tous les paiements ont été réalisés.
- Si l'engagement est soldé, et que d'autres paiements doivent intervenir, remettre les lignes d'engagements concernés « En cours » et modifier le montant de l'engagement pour permettre le règlement des factures à venir.
- Le réajustement des engagements permet de calculer automatiquement les Dépenses Engagées Non Mandatées (DENM) qui seront comptabilisées en charge sur l'exercice à clôturer.

\* Sachant qu'il est impossible à votre conseillère en gestion de fonds de traiter tous les établissements le même jour, il convient de planifier avec elle cette échéance plus précisément.

# LA CLOTURE D'EXERCICE

## 02 SUIVI DE L'UTILISATION DES ENVELOPPES :

**A LA DATE DE BLOCAGE DE LA CLOTURE FINANCIERE,  
VOTRE SOLDE NON REPORTABLE SUR L'ENVELOPPE PLAN (0000)  
DOIT ETRE A ZERO, dans le cas contraire les montants disponibles ne seront pas  
reportés en recettes sur l'exercice suivant.**

- LA MISE A JOUR DES GROUPES ANNULES, DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES, ENTRAINE AUTOMATIQUEMENT UNE MODIFICATION DU SOLDE.

- ATTENDRE QUE LA MISE A JOUR SE FASSE UNIQUEMENT PAR LE BIAIS DES PAIEMENTS, LORS DU SOLDE DU DOSSIER, C'EST PRENDRE LE RISQUE DE PASSER A COTE DE GROUPES ANNULES, GRATUITS OU DE DOUBLONS QUI SERONT MIS A ZERO AU DERNIER MOMENT – C'EST DONC PRENDRE LE RISQUE D'AVOIR UN SOLDE NON REPORTABLE.

# LA CLOTURE D'EXERCICE

## 02 SUIVI DE L'UTILISATION DES ENVELOPPES (suite) :

---

- LES ENVELOPPES PLAN (0000) ET DPCM (300) VARIENT JUSQU'À RECEPTION DE LA COTISATION DU MOIS DE DECEMBRE.
  - **A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER**, L'ENVELOPPE EST CALCULEE SUR LA BASE – NON PLUS DES COTISATIONS PREVISIONNELLES – MAIS DES COTISATIONS ENCAISSEES, PLUS LE REPORT EVENTUEL DES RECETTES DE L'EXERCICE PRECEDENT GRACE AUX ARF PLURIANNUELLES (parce que les dépenses de l'exercice ne peuvent pas être supérieures aux recettes de ce même exercice)

# LA CLOTURE D'EXERCICE

## 03 LA PLURIANNUALITE :

**A CONTROLER AVANT LE 11 JANVIER \***

- LES ENGAGEMENTS DE DEPENSES SONT-ILS REPARTIS, AU PRORATA DE LA DUREE, PAR EXERCICE DE REALISATION ? (quelles que soient les modalités de facturation : en fin de formation ou pas).
- LE JUSTIFICATIF COMPTABLE DE L'ENGAGEMENT DE DEPENSES SUR LES EXERCICES SUIVANTS EST LA CONVENTION DE FORMATION (sur laquelle les dates doivent donc correspondre à la répartition) OU L'AVENANT A LA CONVENTION EN CAS DE MODIFICATION DE DATES. Il est demandé par les commissaires aux comptes et doit donc nous être transmis avant la date de clôture financière.

\* Sachant qu'il est impossible à votre conseillère en gestion de fonds de traiter tous les établissements le même jour, il convient de planifier avec elle cette échéance plus précisément.

# LA CLOTURE D'EXERCICE

## 04 LES DEMANDES DE REMBOURSEMENT :

**A EFFECTUER AVANT LE 11 JANVIER \***

- TRAITER TOUTES LES DEMANDES DE REMBOURSEMENT EN INSTANCE (déplacements aux agents, frais de traitements, factures)
- LES REMBOURSEMENTS SONT POSSIBLES DANS LA LIMITE DES RECETTES ENCAISSEES.
- LES FACTURES NON CONFORMES OU NON RECUES A LA DATE DE CLOTURE SERONT INSCRITES EN DENM.

\* Sachant qu'il est impossible à votre conseillère en gestion de fonds de traiter tous les établissements le même jour, il convient de planifier avec elle cette échéance plus précisément.

# LA CLOTURE D'EXERCICE

## 05 LES DENM :

**A EFFECTUER AVANT LE 11 JANVIER \***

- QU'EST-CE QU'UNE DENM ? : Inscrire une DENM (dépense engagée non mandatée) c'est réaliser une **opération comptable** qui permet d'effectuer une provision pour une facture non reçue à la date de la clôture ou reçue mais non conforme à la réglementation en vigueur.
- POURQUOI EFFECTUER UNE DENM ? : cela permet d'inscrire au bilan comptable d'un exercice donné une charge qui s'y rapporte. C'est pour l'ANFH la seule possibilité de payer la facture par la suite.
- EST-CE QUE JE PEUX MODIFIER UNE DENM PAR LA SUITE ? **NON** : une DENM est inscrite au bilan comptable, au centime près, on ne peut donc plus la modifier. **IL EST DONC CAPITAL QUE LE MONTANT INSCRIT EN DENM CORRESPONDE A LA FACTURE A REGLER.**

\* Sachant qu'il est impossible à votre conseillère en gestion de fonds de traiter tous les établissements le même jour, il convient de planifier avec elle cette échéance plus précisément.

# LA CLOTURE D'EXERCICE

## 05 LES DENM (suite) :

**A EFFECTUER AVANT LE 11 JANVIER \***

- COMMENT CONSTITUER UNE DENM ? :
  - L'ENGAGEMENT, QUI N'EST PAS SOLDE A LA DATE DE CLOTURE FINANCIERE, PERMET DE LISTER LES SOMMES QUI DOIVENT ETRE INSCRITES EN DENM.
  - TOUTE MODIFICATION D'ENGAGEMENT DOIT ETRE SIGNALEE A LA DELEGATION REGIONALE POUR POUVOIR ETRE PRISE EN COMPTE
  - COMME TOUTE OPERATION COMPTABLE, ELLE DOIT ETRE APPUYEE PAR DES JUSTIFICATIFS TRANSMIS A L'ANFH :
    - Convention de formation accompagnée d'une attestation de présence ou de la feuille d'émargement
    - Ou facture non conforme, si elle mentionne les dates de formation, convention de formation accompagnées de l'attestation de présence ou de la feuille d'émargement
    - DPC : la constitution d'une DENM doit être accompagnée de l'attestation du suivi du programme de DPC (attestation partielle si le programme se poursuit en 2018) ou d'une attestation de présence dans le cadre du dispositif HORS-DPC.

\* Sachant qu'il est impossible à votre conseillère en gestion de fonds de traiter tous les établissements le même jour, il convient de planifier avec elle cette échéance plus précisément.

# LA CLOTURE D'EXERCICE

## 06 VALIDATION PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

### CE QUI SE PASSE APRES LA DATE DE BLOCAGE DE LA CLOTURE FINANCIERE A LA DELEGATION REGIONALE

- **La délégation régionale** prépare la clôture d'exercice pour tous les établissements de la région. Elle dispose d'environ une semaine pour recevoir et contrôler les DENM, les engagements pluriannuels au vu des conventions de formation et des attestations de présence.
  - Elle constitue un fichier informatique de préparation de la clôture, procède à l'envoi de fichiers sur la réalisation des dépenses par poste budgétaire sur l'exercice,
  - Tout est transmis, selon un calendrier défini au niveau national, au service financier de l'ANFH.
  - **A PARTIR DE CE MOMENT, LA DELEGATION REGIONALE NE PEUT PLUS PROCEDER A AUCUN PAIEMENT, NI AUCUNE MODIFICATION RELATIFS A L'EXERCICE 2018,**
- 
- **Le service financier de l'ANFH** prépare la clôture d'exercice pour l'ensemble des régions.
  - Il s'assure que toutes les pièces comptables nécessaires aux commissaires aux comptes figurent bien au dossier.

# LA CLOTURE D'EXERCICE

## 06 VALIDATION PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES (suite) :

### CE QUI SE PASSE APRES LA DATE DE BLOCAGE DE LA CLOTURE FINANCIERE A LA DELEGATION REGIONALE

- **Les commissaires aux comptes** viennent au service financier de l'ANFH pendant plusieurs semaines et procèdent à différents contrôles.
- Ils demandent des pièces justificatives aux délégations régionales sur des paiements qui ont été effectués en cours d'année (factures, conventions de formation, feuilles d'épargne...)
- Ils contrôlent les montants inscrits en DENM et peuvent demander des justificatifs comptables supplémentaires.
- Ils contrôlent également les DENM des exercices antérieurs (justificatif en cas d'annulation, courrier de l'établissement pour maintenir une DENM non soldée...)
- Enfin, ils valident, après d'éventuelles modifications, la clôture d'exercice. (dans ce cas, ils peuvent par exemple nous demander de procéder à une modification d'engagement pour une DENM ou nous faire passer des écritures pour transférer une dépense d'un exercice à l'autre)

# LA CLOTURE D'EXERCICE

## 06 VALIDATION PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES (suite) :

### CE QUI SE PASSE APRES LA DATE DE BLOCAGE DE LA CLOTURE FINANCIERE A LA DELEGATION REGIONALE

- La **délégation régionale** procède, poste budgétaire par poste budgétaire, au traitement informatique définitif de la clôture d'exercice.
- Les DENM sont générées (elles apparaissent sur les états financiers, notamment dans la colonne charge même si elles ne sont pas encore payées).
- La délégation régionale procède ensuite aux opérations de report de crédits (ARF pluriannuelles) sur l'exercice suivant.
- **Rappel : aucun paiement concernant l'exercice 2018 ne sera réalisé entre le 1er et le 22 février 2019.**
- Les états de bilan et le rapport financier peuvent être préparés et édités.

# LA CLOTURE D'EXERCICE

La délégation régionale vous remercie par avance pour votre contribution au bon déroulement de cette clôture d'exercice et reste à votre disposition pour tout complément d'information.

L'équipe des conseillères en gestion de fonds :

- |                      |                |
|----------------------|----------------|
| - Annie DERRIEN      | 05 55 31 79 13 |
| - Angéline DUBOIS    | 05 55 31 79 15 |
| - Geneviève GARDELLE | 05 55 31 79 17 |
| - Emmanuelle LETOUZE | 05 55 31 79 10 |